



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 MARS 2011

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

### Séance publique

#### DOMAINE COMMUNAL

##### **1. Aliénation du terrain cadastré section C n°241f sis rue Princesse Astrid à Rebaix. Modification.**

Le 25 septembre 2008, le Conseil communal a décidé de vendre au plus offrant, dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité, confiée au notaire Barnich, le terrain sis rue Princesse Astrid et cadastré section C n°241f d'une contenance de 4 ares.

En 2005, la Ville a acheté une maison fréquemment inondée à proximité immédiate de la ligne de chemin de fer Lessines-Ath.

Entre-temps, la Ville a fait démolir cette habitation.

Monsieur le notaire Barnich a estimé ce bien. L'un ou l'autre amateur s'est désisté en constatant le statut du terrain.

Il est proposé de retirer de la vente ce terrain en considérant sa situation et ses caractéristiques.

## **FINANCES COMMUNALES**

### **2. Dérogations aux douzièmes provisoires. Confirmation et prise d'acte des décisions du Collège communal des 4, 18, 25 février 2011 et du 4 mars 2011.**

Les budgets 2011 n'étant pas encore approuvés par les autorités de tutelle, les commandes passées actuellement ne peuvent se faire qu'à hauteur des douzièmes provisoires.

Dans certains cas, les douzièmes provisoires accordés ne permettraient pas d'assurer une bonne gestion de l'Administration communale.

En séances des 04, 18, 25 février 2011 et du 04 mars 2011, le Collège communal a donc marqué son accord sur diverses demandes de dérogation.

## **SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL**

### **3. Réparation en urgence du Manitou n°650. Prise d'acte et approbation de la dépense.**

Le Manitou 650, soit le Manitou servant au chargement, a dû subir une maintenance extraordinaire comprenant notamment le remplacement du tablier et la réparation d'une perte d'huile sur un distributeur hydraulique.

Cet engin est nécessaire au fonctionnement quotidien des services espaces verts et techniques. En effet, il manutentionne des matériaux et des déchets.

## **SERVICE INCENDIE**

### **4. Remplacement des menuiseries extérieures en bois de la caserne. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Les menuiseries extérieures de la caserne des pompiers présentent de graves problèmes d'étanchéité. En effet, ceux-ci laissent passer l'eau et l'air et ce, car ils présentent un état de vétusté fort avancé.

Dès lors, il est proposé de poser des portes, portes-fenêtres et fenêtres en double vitrage à haut rendement avec des châssis en aluminium thermo laqué en lieu et place des éléments existants.

### **5. Renouvellement des chaudières de la caserne. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

La caserne des pompiers sise Boulevard du Château n°19 à 7800 Ath est actuellement alimentée par deux chaudières à gaz d'une puissance de 250kw chacune qui produisent également l'eau chaude des sanitaires.

En raison de la vétusté de ces installations, il existe une insécurité croissante. De plus, leur dimensionnement n'est plus adapté aux besoins actuels du bâtiment.

Afin de pouvoir remédier à cette situation, il est envisagé de remplacer ces éléments par de nouvelles chaudières à condensation gaz avec production d'eau chaude sanitaire.

## **BATIMENTS SCOLAIRES**

### **6. Ecole Georges Roland. Remplacement des menuiseries extérieures métalliques. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Actuellement, les menuiseries existantes de l'école Georges Roland présentent une structure défaillante au niveau de leur performance thermique et ne disposent pas de dispositifs de ventilation.

Aussi, certains châssis ne sont plus étanches à l'air et à l'eau.

Afin de remédier à cette problématique, il est envisagé de remplacer les éléments existants par des menuiseries en aluminium thermo laqué.

### **7. Ecole Georges Roland. Renouvellement des chaudières de l'école et de la salle. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Les chaudières de l'école Georges Roland présentent un état de vétusté avancé. De ce fait, l'insécurité de ce bâtiment scolaire est croissante. De plus, les chaudières actuellement en fonction ont un dimensionnement qui n'est pas adapté aux besoins.

Actuellement, la partie salle de classes est chauffée à partir de deux chaudières (une au gaz et l'autre au mazout). Quant à la salle, celle-ci est chauffée à partir de deux chaudières au mazout.

Des travaux de placement de nouvelles chaudières à condensation gaz sont donc préconisés. L'entrepreneur qui sera chargé du chantier aura donc la tâche de démonter et évacuer les chaudières existantes, de démonter les circulateurs... mais également de placer des vannes d'isolement des chaudières et des circulateurs, un système de détection gaz, une électrovanne...

\* \* \* \* \*